



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : structures administratives

Question écrite n° 55475

Texte de la question

Par sa circulaire du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française, le Premier ministre a engagé les membres du Gouvernement à favoriser l'activité des commissions de terminologie et de néologie placées sous leur autorité. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie comment il s'est acquitté de cette mission en ce qui concerne la commission spécialisée de terminologie et de néologie des télécommunications.

Texte de la réponse

Recréée par un arrêté du 21 mai 1997, la commission spécialisée de terminologie et de néologie des télécommunications a un domaine qui évolue très rapidement et touche à la vie quotidienne de chacun. Aussi, s'efforce-t-elle de trouver des équivalents français aux termes étrangers qui puissent être aisément compris et utilisés par le grand public. Les nouveaux termes étrangers à traduire sont identifiés par les experts de la commission auxquels s'ajoutent les administrations représentatives du secteur et notamment l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) et l'Agence nationale des fréquences. La commission a publié, en 2004, une troisième liste de 33 termes, soit un total général de 97 termes depuis le renouvellement du dispositif d'enrichissement de la langue française en 1996. Ses travaux sont diffusés au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie par l'intranet (page d'accueil et accès direct à la base de données CRITER de la délégation générale à la langue française et aux langues de France), les moniteurs de télévision interne et des publications. L'ART se charge, en particulier, de l'information des opérateurs.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55475

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 463

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3282